

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Jimmy BAABAA - Luc BERTHOUD - Vincent BOULNOIS - Anne CHATILLON - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU - Julien DONZEL - Isabelle DUNOD - Jean-Paul FAURE - Carole FLENET - Sylvaine FLEURIAU - Nathalie FONTAINE - Thomas JAUSOIN - Yves MERCIER - Pascal MITHIEUX - Marie-Pierre MONTORO-SADOUX - Franck MORAT - Thierry REPENTIN - Olivier ROGNARD - Brigitte TOUGNE-PICAZO - André VERDU -

Excusés : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS - Aloïs CHASSOT - Gérard CLERC - Jean-Marc DRIVET - Florian MAITRE - Cécile MERIGUET - Nathalie SCHMITT - Nicolas MERCAT -

Pouvoirs : -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 21

Secrétaire de séance : Jimmy BAABAA

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Hervé LAURENT – Thierry MAILLAND - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 20 mai 2026

Délibération N° C26-28

PAE DES LANDIERS

QUITUS GRAND CHAMBERY

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour intervenir sur le parc d'activités économiques des Landiers situé sur les communes de Chambéry et de Voglans.

Il est rappelé que dans le cadre du réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry, la société AREA et Chambéry-Grand Lac économie ont défini les aménagements routiers à réaliser dans la zone industrielle des Landiers pour permettre une réorganisation des circulations et une meilleure distribution des accès aux futurs échangeurs.

C'est dans ce cadre que Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac économie ont conclu en date du 25 avril 2019 une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiant à Grand Chambéry la réalisation des études et travaux suivants, au nom et pour le compte de Chambéry-Grand Lac économie :

- Création d'un giratoire au niveau de l'intersection Rue de Belle Eau et avenue de Villarcher,
- Création d'un giratoire au niveau de l'intersection avenue de Françon et avenue de Villarcher,
- Elargissement à deux voies en entrée du giratoire Villarcher.

Le giratoire de Belle Eau sur Chambéry a été réalisé conformément à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le giratoire de la Françon, qui était bloqué par le non-aboutissement de négociations foncières, n'a pu être réalisé à ce jour.

Un accord général a été trouvé en 2025 avec les propriétaires impactés par l'assiette foncière de ce giratoire et Chambéry-Grand Lac économie a décidé de réaliser en direct ce giratoire.

Aux termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, il est prévu que Chambéry-Grand Lac économie donne quitus à Grand Chambéry après exécution complète de ses missions, et notamment :

- Réception des ouvrages et levée des réserves de réception,
- Expiration du délai de garantie de parfait achèvement des ouvrages et reprise des désordres couverts par cette garantie,
- Remise des dossiers complets comportant tous documents contractuels, techniques, administratifs et financiers relatifs à l'ouvrage,
- Etablissement du bilan général et définitif de l'opération et acceptation par le maître d'ouvrage.

Chambéry-Grand Lac économie reconnaît la complète exécution des missions par Grand Chambéry en ce qui concerne le giratoire de Belle Eau et avoir reçu tous les documents justificatifs, conformément à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Donne quitus à Grand Chambéry pour l'exécution de la mission de réalisation du giratoire de Belle Eau.

Article 2 : Décharge Grand Chambéry de l'exécution du reste de la mission, à savoir les travaux du giratoire de la Françon, Chambéry-Grand Lac économie reprenant la maîtrise d'ouvrage.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer le cas échéant tout document s'y rapportant.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 26 mai 2026



Luc BERTHOUD
Président